



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Philippe GOFFIN, Ministre de la Défense,
concernant les accidents de route avec l'implication de véhicules militaires
- Bruxelles, le 14 avril 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Je me permets de revenir vers vous concernant le nombre d'accidents de route dans lesquels des véhicules militaires étaient impliqués. Dans votre réponse à ma première question, vous indiquez 489 accidents - seuls sur la moitié, la Défense serait imputable.

Néanmoins, le nombre d'accident m'interpelle - surtout ceux commis à l'étranger - et je me demande si ce taux d'accident par année est la norme au sein de la Défense.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pourriez-vous me dire si le nombre d'accidents en 2019 est considéré comme la moyenne au sein de la Défense ? À cet effet, pourriez-vous nous transmettre les chiffres d'accidents des années précédentes ?
- Disposez-vous sur plus de détails quant aux raisons des accidents ? Comment expliquer ces nombreux accidents survenus à l'étranger ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

1. Les données demandées se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'accidents de circulation impliquant des véhicules de l'armée			
Année Jaar	Accidents avec véhicules militaires	Territoire belge Binnenland	Etranger Buitenland
2010	877	721	156
2011	632	563	69
2012	606	538	68
2013	765	669	96
2014	805	700	105
2015	621	548	73
2016	769	696	73
2017	763	703	60
2018	744	674	70
2019	590	489	101

Il y a lieu de préciser les éléments suivants :

- Les chiffres comprennent tous les accidents dans lesquels un véhicule militaire a été impliqué, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année en question.
- Ces accidents n'impliquent pas nécessairement un véhicule civil et l'accident n'a pas nécessairement eu lieu sur la voie publique.
- Par véhicule militaire, on entend les véhicules commerciaux « classiques » (Renault Mégane, Skoda Octavia, Peugeot Berlingo, ...), mais aussi les véhicules militaires spécifiques.
La grande majorité des accidents impliquent des véhicules militaires de type « commercial ».

Les chiffres communiqués sont relativement stables.

On peut toutefois observer une légère diminution du nombre total d'accidents de roulage, qui peut s'expliquer par la diminution de la flotte des véhicules militaires, elle-même liée à la diminution du nombre de militaires.

2. Les accidents à l'étranger comprennent les accidents survenus :

- Dans le cadre d'opérations internationales (Afghanistan, Mali, Estonie, etc.) ;
- Au cours d'exercices internationaux (Gabon, Niger, Etats-Unis, etc.) ;
- Lors de déplacements dans des pays limitrophes (Pays-Bas, France, etc.).

Le nombre d'accidents à l'étranger reste relativement stable, et n'est pas particulièrement élevé.

Le rebond en 2019 peut s'expliquer par une légère augmentation des missions à l'étranger.

Pour 2019, on peut différencier les accidents comme suit :

- Un tiers des accidents est constitué d'accidents avec tiers ;
- 1/5 sont des accidents entre deux ou plusieurs véhicules militaires, sans tiers impliqué ;
- La moitié des accidents est constituée de dégâts mineurs constatés sur les véhicules, en dehors d'un accident de la route (chauffeur non identifié, mauvaise route, mauvaise manœuvre, etc.)

